

# Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N° 77 Mai 2024

## DOSSIER

Secrétaire général de mairie,  
une fonction stratégique  
à valoriser

P. 10-13

*Caroline ROUAULT, secrétaire générale  
de mairie à Tallud-Sainte-Gemme*



Page 6 | Assistants de  
prévention, des  
acteurs à identifier

Page 8 | Lancement de  
campagnes d'adhésion  
pour la paie à façon

Page 16 | Dominique FRANÇOIS,  
nouvelle Présidente  
de l'AVAM

## SOMMAIRE

- > Les ateliers codéveloppement continuent  
page 3
- > Rapport d'activités 2023 du CDG  
page 4
- > Lancement de la campagne 2023 du RSU  
page 5
- > Assistants de prévention : des acteurs à identifier  
page 6
- > Lancement de campagnes d'adhésion pour la paie à façon  
page 8
- > **DOSSIER : Secrétaire de mairie, une fonction stratégique à valoriser**  
pages 10 à 13
- > Le FDAS refond son catalogue de prestations  
page 14
- > Elus : une journée d'échanges sur la culture du risque et la gestion de crise  
page 14
- > UDCCAS : accompagner les situations fragiles pour éviter l'expulsion locative  
page 15
- > Une nouvelle présidence pour l'AVAM  
page 16
- > Fluidifiez vos processus de signature électronique  
page 17
- > Le PCRS entre dans sa dernière phase de réalisation  
page 18
- > Vos nouveaux interlocuteurs  
page 19



Directeur de la publication : Eric Hervouet  
Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes  
Illustrations : Maison des Communes, Freepik, Carva  
Conception graphique : Peuplades  
Mise en page : Marion Geay  
Impression : imprimerie LIO  
Tirage : 1300 ex. - ISSN 2102-0221

## ÉDITO



Chères collègues, Chers collègues,

Dans cette nouvelle édition du magazine Passerelle, seront présentés les projets en cours au sein de la Maison des Communes.

Ces projets incarnent le dynamisme de nos structures, la volonté d'apporter des solutions, de mettre en valeur les métiers territoriaux, dans un environnement de travail propice aux échanges avec les élus et les agents territoriaux.

En tant que Maire depuis 23 ans désormais, je souhaite insister sur l'importance des secrétaires de mairie dans la gestion quotidienne d'une commune. Vous trouverez dans ce numéro un focus sur leur métier. Véritables lieux d'entraides et d'échanges, des ateliers de co-développements organisés par le CDG leur sont consacrés, ainsi qu'aux Directeurs Généraux des Services, dès la fin du mois. Acteurs clés de la santé et de la sécurité, les agents de prévention, eux aussi, jouent un rôle important au sein de vos collectivités et établissements. Toute l'année, le service Santé et Sécurité au Travail les accompagne au quotidien.

Pour toutes nos collectivités, ce numéro est encore une fois l'occasion de présenter l'engagement de la Maison des Communes à vous accompagner dans vos missions. Alors que l'Assemblée Générale de l'AVAM est passée, et que sa nouvelle Présidente est désormais en poste, se préfigure l'AG de l'AMPCV le 28 juin prochain.

Soucieux de vous accompagner dans les domaines techniques, Géo Vendée poursuit le développement de son Plan Corps de Rue Simplifié, aujourd'hui livré à 75%. Par ailleurs, e-Collectivités propose désormais aux collectivités ligériennes un outil supplémentaire de signature électronique.

Enfin, nous vous présentons un nouveau dispositif à l'attention des agents permettant une immersion à la fois à la Maison des Communes, mais également dans les collectivités. Ce dispositif nous permettra de mieux comprendre les enjeux de chacun, et de favoriser l'interconnaissance en vue de faciliter vos missions.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une agréable lecture,

**Anne-Marie COULON**  
Maire de Mouzeuil-Saint-Martin  
Présidente de l'Association des Maires et Présidents de  
Communautés de Vendée

## Conseil en organisation



↑ En février et mars, une session de codéveloppement était dédiée aux responsables de MARPA (Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie)

# Les ateliers codéveloppement continuent

Cette année, le service Conseil en Organisation du Centre de Gestion met en place de nouveaux groupes de codéveloppement. Réparties par spécialités, ces rencontres sont l'occasion de réfléchir sur des thématiques communes et de faire évoluer positivement les pratiques professionnelles ou managériales. La prochaine session démarrera à la fin du mois et rassemblera les Directeurs Généraux des Services et Secrétaires généraux de mairie.

Comme prévu, le groupe des Responsables de MARPA (Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) s'est réuni ce premier trimestre 2024.

Chaque participant a pris le temps d'évoquer un projet, un problème ou une préoccupation.

Le codéveloppement est un processus bien défini. Les conseillères en organisation sont les facilitatrices et garantissent le respect du cadre. Il s'agit de coconstruire pour l'évolution de sa pratique professionnelle et managériale. Après une étape de questionnements, les autres participants proposent des hypothèses de travail, d'actions, évoquent leurs expériences...

Ce premier groupe a pu apprécier le lien qui s'est créé, l'autoapprentissage dans un espace confidentiel et convivial.

**Un nouveau groupe dès ce mois-ci**  
Aussi, comme annoncé, une nouvelle session dédiée aux **Directeurs Généraux**

**des Services et Secrétaires Généraux** va être proposée aux dates suivantes : **vendredis 24 mai, 14 et 28 juin 2024**. Les inscriptions sont closes.

**De nouvelles sessions à partir de septembre 2024**

Le service Conseil en Organisation proposera également sur les mois de septembre et octobre deux groupes distincts.

### DIRECTEURS ET RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES

Ateliers les vendredis  
13 septembre, 4 et 18 octobre

### DIRECTEURS ET RESPONSABLES DES SERVICES TECHNIQUES

Ateliers les vendredis  
20 septembre, 11 et 25 octobre

Les formulaires d'inscription sont dès à présent disponibles sur notre site internet [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr), rubrique

Actualités. Vous pouvez également contacter directement le service par courriel à l'adresse ci-dessous.

+ D'INFOS  
sur le codéveloppement

Rendez-vous sur notre site [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr), rubrique " Catalogue des prestations/ Prestation en co-développement" où vous pourrez y retrouver les témoignages des participants aux sessions précédentes.

### > Contact

Renseignements auprès de Sabine ARNAUD et Chantal VINCENT-CABOUD, Conseillères en organisation, [conseil.organisation@cdg85.fr](mailto:conseil.organisation@cdg85.fr)



# Rapport d'activités 2023

**8 503 869,70 €**

dépenses de fonctionnement

**225 449,35 €**

dépenses d'investissement

**111**

agents au CDG

dont 91 agents  
titulaires et stagiaires

**8 861 464,34 €**

recettes de fonctionnement

**339 978,21 €**

recettes d'investissement

**798**

nouveaux abonnés

à la page LinkedIn de la  
Maison des Communes  
(+50 %)

**2 242**

demandes  
d'assistance

sollicitées par les collaborateurs  
et les collectivités auprès du  
service Systèmes d'information

**592**

dossiers

**473**  
dossiers

étudiés par le  
Conseil médical en  
formation restreinte

examinés par le  
Comité Social Territorial

**10**

communes

accompagnées par  
le service Conseil  
en Organisation

**10**

structures

ont intégré le  
déploiement 2023/2024 de  
l'application RH

**4**

concours

et 1 examen  
professionnel  
organisés

**770**

sollicitations

enregistrées  
par le Conseil  
aux collectivités  
(+16 %)

**154**

personnes

reçues en entretien de  
conseil en évolution  
professionnelle

**1 840**

candidats inscrits

**4 784**

déclarations

déclarations de  
vacances d'emploi  
enregistrées

**917,41**

mètres linéaires

d'archives classés  
et 326,43  
détruits par le  
Conseil archives

**89 553**

bulletins de salaire

réalisés par le  
service Paie

**59**

études de poste

réalisées par les  
préventeurs (+ 60 %)

**4 019**

visites médicales

réalisées par  
l'unité Médecine  
préventive

**16 596**

adhérents

au Fonds  
Départemental  
d'Action Sociale

**286**

entités adhérentes

adhérentes à  
la prestation

**418**

collectivités

adhérent à la  
prestation médecine

# > Emploi La campagne du Rapport Social Unique 2023 est lancée

Selon les dispositions de l'article L.231-1 du code général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer tous les ans un Rapport Social Unique (RSU) rassemblant les éléments à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion. Pour la campagne 2023, le portail numérique dédié évolue.

Pour la saisie de la campagne 2023 du Rapport Social Unique, le portail national « Données Sociales » se dote d'une nouvelle interface.

Cette dernière continue à reprendre l'ensemble des parties qui composent le Rapport Social Unique, RASSCT, Handitorial. Les indicateurs du RSU 2023 sont identiques à 95 % à ceux du RSU 2022. De nouveaux apparaissent comme certains liés à l'environnement (nouvelle rubrique), d'autres évoluent comme dans la rubrique rémunération avec l'ajout de colonnes IFSE et CIA...

Ce nouveau visuel bénéficie toujours des

barres de progression et des contrôles de cohérences qui accompagnent la saisie. L'outil permet d'appliquer dorénavant des filtres sur certains champs.

Pour 2023, le Centre de Gestion laisse la possibilité de compléter l'enquête GPEEC, module de cartographie des savoirs/compétences (basé sur le répertoire des métiers du CNFPT) qui permet une mise en lumière des perspectives de mobilité interne des agents.

## Des webinaires sur l'utilisation de la nouvelle interface

Toutes ces nouveautés ont été

présentées lors du webinaire du vendredi 12 avril 2024. Un second webinaire est programmé le **jeudi 23 mai 2024**. Vous pouvez vous inscrire sur notre site internet : [www.maisondescommunes.fr](http://www.maisondescommunes.fr), rubrique Emploi. Pour les absents, un replay sera disponible.

### > Contact

Le service Emploi et notamment Alexandra GIRAUD restent à votre écoute pour vous aider à la saisie de cette enquête, [emploi@cdg85.fr](mailto:emploi@cdg85.fr)

## > Ressources humaines



## Découvrir de nouveaux horizons grâce à l'immersion

Le Centre de Gestion propose depuis le début d'année à ses agents de réaliser des immersions en interne mais aussi en externe dans les collectivités et établissements publics pour se nourrir de nouvelles pratiques dans le cadre de leurs missions ou bien pour découvrir d'autres métiers en vue d'une évolution professionnelle.

Les dispositifs d'immersion ont été mis en place par le Centre de Gestion en début d'année afin de donner la possibilité aux agents de vivre une expérience immersive dans un autre environnement professionnel en vue de nourrir une réflexion qui peut répondre à plusieurs enjeux :

- Un enjeu métier : appréhender l'exercice de son métier dans un autre univers professionnel, se nourrir de nouvelles pratiques, mieux collaborer avec les partenaires institutionnels, etc.
- Un enjeu d'évolution professionnelle : découvrir un nouveau métier dans le cadre d'une réflexion sur son parcours professionnel.

Les agents du CDG peuvent ainsi solliciter une immersion d'une durée de 2 à 10 jours :

- Au sein d'une collectivité ou d'un établissement public, d'un autre CDG, d'un partenaire institutionnel, d'une association, d'une entreprise, etc.
- Auprès d'un service du CDG ou d'une autre structure de la Maison des Communes (l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, le Fonds Départemental d'Action Sociale, e-Collectivités, l'Association Vendéenne des Anciens Maires, Géo Vendée et l'Union Départementale des CCAS et CIAS).

**Les agents de vos collectivités bienvenus pour découvrir les services du CDG**

Dans un souci de réciprocité, le dispositif a également été ouvert aux agents d'une collectivité ou d'un établissement du territoire qui souhaiteraient venir faire une immersion auprès d'un service du CDG.

### > Contact

Plus d'informations auprès du service Ressources Humaines : 02 53 33 02 76, [ressources.humaines@cdg85.fr](mailto:ressources.humaines@cdg85.fr)

## > Santé et sécurité au travail

# Assistants de prévention : des acteurs à identifier

Acteurs de la prévention des risques professionnels dans vos collectivités et établissements, les assistants de prévention méritent d'être connus ! Le Centre de Gestion les accompagne tout au long de l'année dans leur mission de sensibilisation et la mise en œuvre d'actions au profit des agents territoriaux.

Rendu obligatoire par le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, un assistant de prévention doit être nommé dans chaque établissement ou collectivité.

Véritables conseillers des élus et de l'autorité territoriale, les assistants de prévention sont formés pour évaluer les risques professionnels, mettre en place une politique de prévention des risques, mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène au travail,

analyser les accidents du travail et sensibiliser les agents à la prévention.

Pour faciliter leur travail, l'autorité territoriale doit permettre l'identification de ces acteurs par l'ensemble des agents. Pour vous y aider, vous pouvez utiliser l'affiche ci-contre, disponible sur le site internet de la Maison des Communes, rubrique Santé/ La prévention des risques professionnels.



" J'aime être en lien avec les agents et l'autorité territoriale "

" La prévention des risques m'intéresse "

" Je peux dédier une partie de mon temps à cette mission "

" Je suis volontaire, à l'écoute, force de propositions et pédagogue "

Alors pourquoi ne pas devenir  
**ASSISTANT DE PRÉVENTION**



## Comment devenir ASSISTANT DE PRÉVENTION

- 1 Je suis une formation de 5 jours la première année puis de 2 jours l'année suivante (organisée par le CNFPT et le CDG) à la Maison des Communes
- 2 Ma collectivité prend un arrêté de nomination et signe une lettre de cadrage (modèle disponible sur le site internet de la Maison des Communes)
- 3 Ma collectivité transmet mon arrêté de nomination à l'adresse : [prevention@cdg85.fr](mailto:prevention@cdg85.fr) pour permettre mon inscription à la prochaine formation.

## Témoignage



Pouvez-vous vous présenter svp ?

" Je m'appelle Angélique Macaud, je travaille à la

mairie de l'Île d'Elle dans le service technique et administratif. Je viens d'être nommée assistante de prévention ".

**Pourquoi avez-vous accepté la mission d'assistant de prévention ?**

" La direction et les élus ont pensé à moi pour cette mission car j'ai une bonne connaissance des métiers des collectivités ayant moi-même pu réaliser différentes missions dans plusieurs services. J'ai tout de

suite accepté car je pense que c'est une mission importante et riche d'enseignements ".

**Que souhaitez-vous mettre en place au retour de cette formation dans votre collectivité ?**

"Au retour de ma formation, j'ai proposé aux élus et à la direction la mise en place de plusieurs actions et j'ai reçu un retour favorable. Afin de prioriser les actions à mettre en place, les élus m'ont confié pour 2024 la mise à jour du règlement intérieur. Ce document est essentiel pour poser les bases, rappeler le cadre comme l'obligation du port des EPI. Mon rôle est d'aider aussi bien les élus, la direction que les agents à prévenir les risques professionnels ".



## À VOS AGENDAS !

**Journées d'actualisation destinées aux assistants de prévention formés**

- 10 juin 2024 : « Comment faire vivre son document unique »
- 19 juin, 27 septembre et 9 octobre 2024 : « L'analyse d'accident du travail »

**Matinales ouvertes aux élus, DGS, service RH, assistants de prévention :**

- 18 juin 2024 : « Sensibilisation aux addictions : je repère et j'agis »
- Dernier trimestre 2024 : « Présentation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes »

> Pour plus d'informations, consulter le site internet de la Maison des Communes, rubrique Santé/ La Prévention des risques professionnels, ou contacter le service Santé et Sécurité au Travail : [prevention@cdg85.fr](mailto:prevention@cdg85.fr) ou 02 51 44 10 19.

## Les conseillers de prévention du CDG : une aide précieuse



Grégory  
HUBERDEAU



Camille  
ROBELIN

Pour exercer leurs missions, les assistants de prévention peuvent s'appuyer sur les conseillers de prévention du Centre de Gestion.

Experts dans leur domaine, ils accompagnent les collectivités et plus particulièrement les assistants de prévention sur les sujets suivants :

- La mise à jour du document unique
- L'analyse d'un accident du travail
- L'évaluation des risques psychosociaux ou d'une situation à risque spécifique
- Le conseil sur la réglementation applicable en santé et sécurité
- L'étude de poste

### > Contact

Plus d'informations à [prevention@cdg85.fr](mailto:prevention@cdg85.fr)

## > Assurance statutaire

### Pour les adhérents au contrat groupe

Des ateliers sont organisés à destination des gestionnaires RH en charge de la déclaration des sinistres dans le but de les former à l'utilisation du portail de déclaration « CNP- Statual ».

Informées par courrier, les collectivités adhérentes au contrat groupe ont pu s'inscrire aux ateliers qui se dérouleront les **18, 25 et 27 juin 2024**. Ces sessions étant complètes, une date supplémentaire sera proposée en septembre.

Si vous souhaitez participer à cet atelier, contactez l'unité Assurance statutaire par e-mail à [assurance.statutaire@cdg85.fr](mailto:assurance.statutaire@cdg85.fr)

## > Paie



# Mise en place de campagnes d'adhésion pour la paie à façon

Le Centre de Gestion a décidé de mettre en place des campagnes d'adhésion pour toutes les collectivités et tous les établissements qui souhaiteraient solliciter la Maison des Communes dans le cadre de la prestation " Paie à façon ".

Seront proposées chaque année deux campagnes d'adhésion :

- Les demandes transmises au CDG avant le 30 juin de l'année N seront étudiées pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N + 1

- Les demandes transmises au CDG avant le 15 octobre de l'année N seront étudiées pour une adhésion au 1<sup>er</sup> avril de l'année N + 1

Après l'analyse de votre dossier, le service Paie vous proposera la solution la plus adaptée à votre situation.

En effet, au regard de cet audit, le service pourra passer en phase de production ou il pourra vous proposer la prestation " paie d'urgence " afin de procéder aux

régularisations nécessaires sur votre base avant de basculer sur le mode « paie à façon ».

Ces deux prestations font l'objet d'une présentation détaillée sur le site de la Maison des Communes : [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr), rubrique Catalogue des prestations, Prestation paie.

### > Contact

Plus d'informations : [paie@cdg85.fr](mailto:paie@cdg85.fr)

## > Instances consultatives

# Bientôt la dématérialisation de la procédure de saisine du Conseil de discipline

L'unité Instances consultatives déploie, depuis 2021, de nouveaux modules au sein du logiciel AGIRHE pour la gestion des différentes instances placées auprès du Centre de Gestion, ainsi que certaines procédures relatives à la carrière des agents territoriaux.

Aujourd'hui, les collectivités ont à leur disposition, sur cet outil de saisine, les modules suivants :

- Saisines des Commissions Administratives Paritaires, du Comité Social territorial et de la Commission Consultative Paritaire
- Dépôt des propositions d'avancement de grade

- Dépôt des dossiers de promotion interne

Au dernier trimestre 2024, une nouvelle étape portera sur la dématérialisation de la saisine du Conseil de discipline, en cas d'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent, fonctionnaire stagiaire ou titulaire mais aussi contractuel de droit public, par l'autorité territoriale.

**Un webinaire et un tutoriel présentant cette nouvelle procédure seront proposés au mois de septembre**, afin d'accompagner les gestionnaires RH dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités.

Les +

Un **envoi + rapide**, dans ce domaine disciplinaire source de contentieux

Une **sécurisation** de la transmission des pièces justificatives

Une **confidentialité** davantage renforcée pour les membres du Conseil de discipline

Une **complétude** accrue du dossier disciplinaire

## > Concours et examens

# Félicitations aux 120 lauréats du concours de Rédacteur !

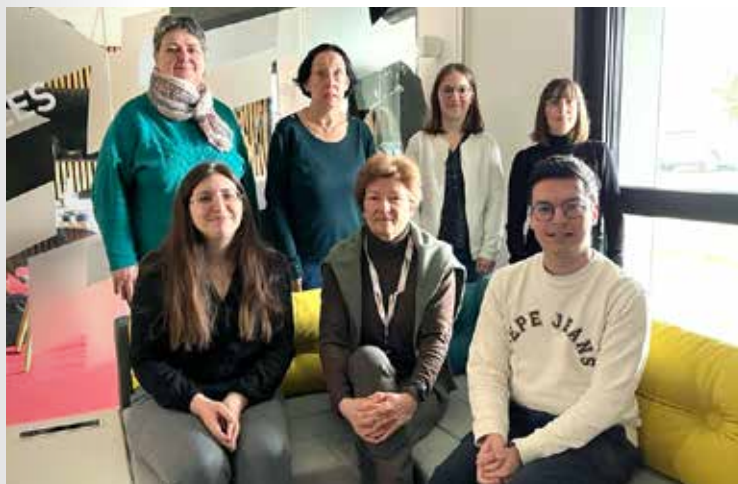
Les résultats du concours de Rédacteur territorial (session 2023-2024) organisé par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités de Loire-Atlantique et de Vendée ont été communiqués le 23 février dernier.

Nombre de candidats inscrits	1 379
Epreuves écrites d'admissibilité	19 octobre 2023
Présents aux épreuves écrites d'admissibilité	1 021
Nombre d'admissibles	218
Epreuves orales d'admission	20 au 22 février 2024
Nombre de présents aux épreuves orales d'admission	215
Nombre total de lauréats	120

Les 120 lauréats de cette session sont désormais inscrits sur la liste d'aptitude permettant aux collectivités de les recruter sur le grade de rédacteur. Celle-ci est consultable sur notre site internet dans la rubrique « concours » puis « les résultats / listes d'aptitude ».

## > Conseil aux collectivités

# 4 archivistes itinérants au service des collectivités



Léna BRIERE a rejoint début avril le service Conseil aux Collectivités en tant qu'archiviste itinérante.

Quatre archivistes professionnels interviennent dans les collectivités qui le souhaitent pour assurer le tri et le classement de leurs archives. Leur rôle est également de sensibiliser et former les agents à la gestion de l'archivage et aux méthodes de recherche de documents.

### > Contact

Plus d'informations auprès d'Anne Chaillou, responsable du service ou de Sophie Gaboriau, assistante : [conseil.archives@cdg85.fr](mailto:conseil.archives@cdg85.fr)

↑ En haut de gauche à droite : Marie-Noëlle BONNIER (archiviste itinérante), Gwénaëlle LE BOT (archiviste pour le CDG), Clémence BECARD (archiviste itinérante), Sophie GABORIAU (assistante). En bas de gauche à droite : Léna BRIERE (archiviste itinérante), Anne CHAILLOU (responsable du service) et Martin BOLTEAU (archiviste itinérant)

## EMPLOI

# Secrétaire général de mairie : une fonction stratégique à valoriser

Secrétaire de mairie figure parmi les métiers de la Fonction Publique Territoriale les plus en tension actuellement. Pourtant, ces agents, souvent décrits comme des « couteaux suisses », occupent des fonctions stratégiques et indispensables à l'administration communale. Les communes de petite taille (- 2000 habitants) sont particulièrement touchées et peinent à recruter sur ces postes. Face à ce manque d'attractivité, la loi adoptée et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier.

Depuis la disparition du cadre d'emplois des secrétaires de mairie en 2001, les maires ont la possibilité de recruter sur ces fonctions des agents des trois catégories : A (attachés territoriaux), B (rédacteurs territoriaux) et C (adjoints administratifs territoriaux). Dans les faits, la majorité occupe des postes de catégorie C (6 secrétaires de mairie sur 10 selon une étude de l'ANDCDG, Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjointes des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale).

Cette fonction souffre d'un manque d'attractivité. Le nombre de postes vacants est considérable. Et selon l'ANDCDG, 24 % des secrétaires de mairie en poste actuellement partiront à la retraite dans les 6 années à venir.

Afin de rendre cette fonction plus attractive, de pallier les difficultés de recrutement sur ces postes mais aussi d'apporter de nouvelles garanties d'évolution au métier, la loi du 30 décembre 2023 met en place plusieurs mesures, transitoires jusqu'à fin 2027 et pérennes à partir de 2028 :

- Une nouvelle dénomination
- De nouveaux seuils de population
- De nouvelles modalités d'accès à un grade supérieur
- Une nouvelle formation

## COMMENT ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE EN POSTE AUJOURD'HUI ?

La loi du 30 décembre 2023 vient apporter plusieurs mesures pour valoriser et accompagner les secrétaires de mairie déjà en poste dans leur fonction et leur évolution de carrière.

### Dénomination

Dès à présent, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les agents territoriaux qui exercent les fonctions liées au secrétariat de mairie seront nommés « secrétaire général de mairie ».

### Avancement en catégorie B

Aujourd'hui, 6 secrétaires de mairie sur 10 relèvent de la catégorie C.

Dès à présent et jusqu'à fin 2027, ceux qui relèvent d'un grade d'avancement pourront bénéficier d'une promotion interne en catégorie B, sans limite du nombre de postes ouverts à la promotion.



# QUEL RECRUTEMENT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DEMAIN ?

La loi prévoit également des mesures pérennes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

## Seuils

A partir de 2028, les fonctions de secrétaire général de mairie seront assurées :

- pour les communes de moins de 2 000 habitants : par des agents de catégorie B
- pour les agents de communes de 2 000 habitants et plus : par des agents de catégorie A

## Avancement

Un examen professionnel dédié est créé. Les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois seront éligibles à la promotion interne après examen professionnel faisant suite à une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

L'inscription sur la liste d'aptitude n'est prévue que pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Enfin, un avantage spécifique d'ancienneté

pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon est créé.

## Formation

En plus de la formation initiale, les agents qui occupent un emploi de secrétaire général de mairie recevront, dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste, une formation adaptée aux besoins de la collectivité concernée.

Cette formation relève de la compétence du CNFPT.

## LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 30 DÉCEMBRE 2023

### Promotion interne

Un nombre de postes ouverts à la promotion interne sera réservé aux agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie.

### Recours aux contractuels

Le recours dérogatoire aux contractuels sur emplois permanents pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants est d'ores et déjà possible (article L332-8 7° du CGFP).

### Nouvelle attribution des CDG

En complément de l'article L. 452-38 du

CGFP, une nouvelle mission est attribuée aux CDG : l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie, sans préjudice des autres dispositifs en ce sens animés par d'autres acteurs locaux.

Pour favoriser de travail en réseau, le CDG expérimente un nouveau format de rencontres thématiques sous forme de tables rondes. La première thématique abordée en avril portait sur les 1607 h. D'autres tables rondes seront programmées en 2025.

### Formations préparant au métier de secrétaire de mairie

D'ici le 31 décembre 2024, un rapport

évaluant les formations supérieures préparant au métier de secrétaire de mairie sera rendu.

Ce rapport évaluera également la pertinence de la création, au niveau national, d'une filière permettant l'obtention d'un diplôme national d'enseignement supérieur préparant au métier de secrétaire général de mairie.

**La majorité des dispositions nécessite aujourd'hui la publication d'un décret.**



### Hugo BAILLY

Secrétaire général de mairie depuis 2003 à Saint-Hilaire-des-Loges, commune de 1 973 habitants. Attaché territorial à temps complet.

Le grade de Monsieur BAILLY va au-delà des futures obligations règlementaires compte-tenu de la strate de population de sa commune.

### En quelques phrases, pouvez-vous décrire votre quotidien de secrétaire général de mairie ?

" Il est assez difficile de décrire une journée type de travail car aucune journée ne se ressemble dans ce métier, ce qui en fait sa richesse. Pour résumer, ma mission principale

consiste à accompagner/ assister les élus dans la réalisation de leurs projets de développement de la commune. Qu'il s'agisse du montage financier des dossiers avec la recherche de financements (subventions, emprunts...) ou de la mise en oeuvre des procédures de marché public.

### Selon vous, la loi sur la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie remplit-elle ses objectifs ? Notamment pour pallier la pénurie de vocations ?

" Le législateur poursuit un objectif louable en offrant enfin une véritable

reconnaissance pour ce métier si important et stratégique de secrétaire général de mairie.

Le fait d'imposer, à terme, un recrutement sur un cadre d'emploi de catégorie A ou B devrait permettre d'améliorer l'attractivité financière du poste même si les premiers échelons des grades concernés sont à mon sens encore trop éloignés de la réalité du marché du travail.

Qu'en sera-t-il des collectivités de petite taille aux capacités financières parfois limitées ?

Le volet formation de cette loi est quant à lui primordial car la simple formation initiale ne peut suffire à appréhender la complexité et l'hétérogénéité des tâches qui incombent au secrétaire général d'une mairie ".

**Pouvez-vous expliquer en quelques mots en quoi, selon vous, les fonctions d'un/une secrétaire général(e) de mairie justifient un grade de catégorie B ou A ?**

" Un ou une secrétaire général(e) de mairie doit disposer de compétences et de connaissances solides dans des

domaines aussi variés que l'état-civil, l'urbanisme, les finances et les marchés publics, sans oublier tout ce qui relève du statut de la Fonction Publique.

Sur ces bases, il remplit un véritable rôle de conseiller juridique auprès de l'édile de la commune et de l'équipe municipale alors qu'aujourd'hui nombre de décisions sont sujettes à contentieux.

Le niveau de responsabilité de la ou du secrétaire général(e) de mairie justifie donc sans équivoque qu'il puisse bénéficier d'un grade de catégorie A ou B ".



## Noémie THOREAU ALLAIN

Secrétaire générale de mairie depuis janvier 2019 à La Rabatelière, commune de 1 014 habitants. Adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet.

Le grade de Mme THOREAU ALLAIN lui permettrait de bénéficier des dispositions transitoires pour être promue rédacteur, sous réserve de l'ancienneté exigée et non encore connue à ce jour.

**Quel a été votre parcours pour devenir secrétaire générale de mairie ?**

" J'ai suivi la formation dispensée par l'ISFCT dans l'objectif d'occuper un poste administratif. J'ai effectué un premier remplacement en collectivité en tant que secrétaire de mairie puis via les missions temporaires du CDG sur des postes administratifs. Une opportunité s'est ensuite présentée à La Rabatelière pour le poste de secrétaire générale de mairie début 2019 ".

**Selon vous, la loi sur la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie remplit-elle ses objectifs ? Notamment pour pallier la pénurie de vocations.**

" La revalorisation de notre métier est une très bonne nouvelle. Seulement, nous avons des attentes mais nous ne savons pas encore comment elles vont être prises

en compte, les décrets n'étant pas publiés.

Par ailleurs, il est nécessaire qu'il y ait une revalorisation financière. Aujourd'hui, la seule marge de manœuvre est l'IFSE mais les possibilités sont limitées. Il n'y a pas de prise en compte dans le calcul pour la retraite.

Quant à la possibilité de recours aux contractuels, elle va permettre de trouver peut-être plus facilement des candidats mais cela risque de créer des disparités entre les fonctionnaires et les contractuels.

Autre point, cette loi permet de sensibiliser les élus à la complexité et la polyvalence des tâches qui nous sont confiées.

De manière générale, l'important est que le métier évolue ".

**Pensez-vous que les dispositions liées à la formation et au réseau sont suffisantes pour améliorer les conditions de travail des secrétaires généraux de mairie et rompre leur isolement ?**

" J'ai la chance de faire partie d'un réseau au niveau intercommunal avec des réunions régulières entre secrétaires généraux de mairie et DGS donc je ne me sens pas seule.

Le Conseil en Organisation du CDG met également des choses en place. Nous savons que nous pouvons solliciter les services du CDG en cas de besoin. Le CNFPT a également lancé des webinaires intéressants.

En revanche, la formation évoquée dans le cadre de la loi, si elle est obligatoire comme la formation d'intégration, sera très favorable ".



### **Caroline ROUAULT**

Secrétaire générale de mairie depuis janvier 2021 à Tallud-Sainte-Gemme, commune de 466 habitants. Adjoint administratif à temps complet.

En mai 2024, Mme ROUAULT remplira les conditions pour avancer au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe avec examen.

#### **En quelques phrases, pouvez-vous décrire votre quotidien de secrétaire générale de mairie ?**

" Les missions sont très variées. On peut passer de l'urbanisme, aux RH, à la comptabilité, puis aux élections. Il faut pouvoir renseigner et passer d'un domaine à l'autre au pied levé.

J'encadre deux agents techniques, un agent polyvalent qui gère les espaces verts ainsi que les bâtiments, et une personne qui assure l'entretien et vient en soutien sur le volet administratif.

*Ce qui me plaît c'est être au service de la population et suivre des projets de A à Z "*

#### **Selon vous, la loi sur la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie remplit-elle ses objectifs ? Notamment pour pallier la pénurie de vocations.**

" Il y a des pour et des contre. Des pour dans le sens où le métier de secrétaire général de mairie est très complexe, on nous demande beaucoup de choses, nous avons beaucoup de

*responsabilités donc c'est positif que notre fonction soit reconnue et valorisée grâce à des promotions internes.*

*Et je dirais des contres par rapport au recours aux contractuels. Ce n'est pas très valorisant pour les agents déjà en poste. On peut se poser la question : quel intérêt d'être titulaire ?*

*Pour attirer davantage de candidats, il faudrait revoir les grilles indiciaires, le traitement de base n'étant pas très élevé et la retraite étant calculée sur cette base "*

## **FORMATION DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE, UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION EN SARTHE EN SEPTEMBRE 2024**

Comme annoncé dans le précédent magazine Passerelle, une formation est développée à l'échelle des Pays de la Loire dans le cadre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation porté par les 5 Centres de Gestion.

Une expérimentation est prévue en Sarthe sur le second semestre. La formation sera ensuite proposée en 2025 en Vendée et dans les autres départements de la région.

#### **Le public**

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux agents territoriaux en reconversion professionnelle.

#### **Le programme**

La formation s'articulera autour de

4 blocs de compétences :

- Assister et conseiller les élus
- Assurer les services à la population
- Gérer les services de la commune
- Organiser son travail dans la commune

Elle se déroulera en alternance avec des temps de formation théoriques et des temps d'immersion en collectivité, pour mettre en pratique les connaissances acquises.

Au total, ce sont 100 jours de formation qui seront dispensés, répartis sur 18 semaines (635 heures) :

- 65 jours de formation théorique

- et 35 jours de stages en collectivité.

#### **Les CDG et les collectivités acteurs de la formation**

Les CDG joueront un rôle important dans l'accès à l'emploi des stagiaires. Le relais des offres auprès des stagiaires, le recrutement via les services de missions temporaires mais aussi la promotion de la formation, en lien avec l'AMF, auprès des communes participeront à l'insertion professionnelle des stagiaires.

Les collectivités, en accueillant des stagiaires sur les temps d'immersion, garantiront la qualité de la formation et une meilleure insertion professionnelle des candidats diplômés.

## > FDAS

# Le FDAS refond son catalogue de prestations

En 2023, les membres du Conseil d'administration du FDAS ont mis en lumière la complexité des conditions d'attribution qui varient d'un partenaire à l'autre et qui sont donc peu lisibles pour les bénéficiaires.

L'année 2024 sera donc marquée par un travail de fond sur les prestations. Un Comité de Pilotage, composé d'élus et de techniciens, est mis en œuvre afin qu'une

réflexion soit menée sur les différentes prestations proposées par le FDAS et ainsi répondre au mieux aux attentes de l'ensemble de ses bénéficiaires.

Dans ce cadre, un questionnaire a été mis à disposition du lundi 29 janvier au dimanche 11 février 2024 auprès des correspondants FDAS, relais essentiels entre les agents bénéficiaires et le FDAS, des collectivités et structures adhérentes,

mais également auprès des bénéficiaires. Le FDAS a ainsi pu récolter plus de 1 000 retours. Les réponses à ce questionnaire permettent d'établir un diagnostic et cela conduira le Comité de Pilotage à engager son analyse sur la base de retours concrets.

Ce travail de refonte permettra au FDAS de diffuser fin 2024, début 2025, son nouveau catalogue de prestations.

## > AMPCV

# Une journée d'échanges sur la culture du risque et la gestion de crise

Le 28 février dernier, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée a accueilli au sein de la Maison des Communes une rencontre départementale autour de la culture du risque et la gestion de crise.

Cette rencontre a mobilisé plus de 80 élus ou agents, représentant près de 50 collectivités vendéennes, témoignant de l'intérêt grandissant des élus locaux sur le sujet.

Tout au long de la journée, les participants ont pu prendre part à des ateliers et

exercices pratiques animés par l'ensemble des partenaires :

- Simulation d'exercice de gestion de crise et déclenchement de PCS autour de 2 scénarios inondation et transport de matière dangereuse.
- Conférence sur les enseignements depuis la tempête Xynthia
- Ateliers participatifs sur la mise à jour du PCS, l'implication civile et citoyenne ou encore l'information préventive





## À VOS AGENDAS !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UDCCAS - 11 JUIN 2024 À 14 H 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AMPCV - 28 JUIN 2024

100 ANS AMPCV ET AVAM - 8 OCTOBRE 2024

L'AMPCV et l'AVAM célèbreront respectivement leurs 70 ans et 30 ans d'existence en cette année 2024. Maires d'aujourd'hui et d'hier sont invités à fêter cet anniversaire le 8 octobre prochain à la Longère de Beaupuy à Moulleron-le-Captif. Retenez la date ! *Informations à venir prochainement.*

### > UDCCAS

# Accompagner les situations fragiles pour éviter l'expulsion locative

**Fin janvier, les CCAS ont échangé sur l'expulsion locative lors d'une rencontre organisée par l'Union Départementale des CCAS et CIAS. La Ville des Sables-d'Olonne est venue partager l'expérimentation menée sur son territoire dans l'objectif d'étendre le dispositif à d'autres secteurs du département.**

Mardi 30 janvier, une quarantaine d'élus et de professionnels de CCAS de Vendée se sont réunis pour échanger autour de l'expulsion locative.

Cette réunion était organisée par l'UDCCAS et animée par le Conseil Départemental et la Caf de la Vendée. La Ville des Sables-d'Olonne était présente pour témoigner de l'expérimentation menée depuis 2021 sur son territoire. Cette expérimentation consiste à intervenir au plus tôt et à accompagner les situations sociales fragiles afin d'éviter l'expulsion.

La mise en place de cette expérimentation répondait à plusieurs objectifs :

- Intervenir et informer au plus tôt pour anticiper la dégradation des situations sociales fragiles et ainsi orienter vers les bons dispositifs et accompagnements dès la constitution de la dette ;
- Maintenir les locataires dans le logement ;
- Agir en amont de la judiciarisation de la procédure d'expulsion : éviter l'audience en assignation et ainsi la résiliation du bail.

Pour répondre à ces objectifs, la Ville des Sables-d'Olonne a mis en place plusieurs outils :

- Outil de communication de prévention délivré par les commissaires de justice et les bailleurs sociaux
- Concertation mensuelle permettant la coordination de tous les acteurs locaux pour l'attribution des dossiers
- Prise de contact avec les locataires et prise de rdv

L'objectif est d'étendre cette expérimentation à d'autres territoires du département.

# Une nouvelle présidence pour l'AVAM

L'assemblée générale 2024 de l'Association Vendéenne des Anciens Maires, qui s'est tenue à Moutiers-les-Mauxfaits le 11 avril, a été marquée par des élections. Madame Dominique FRANÇOIS, ancien maire de Dompierre-sur-Yon, succède à Emmanuel VIAUD à la présidence de l'association.

Jeudi 11 avril, l'AVAM organisait son assemblée générale annuelle à Moutiers-les-Mauxfaits. L'occasion de remercier vivement Christian AIME, maire de la commune, pour son accueil.

Après l'intervention du président de l'association Emmanuel VIAUD, Christian AIME a présenté sa commune, son passé mais surtout son histoire actuelle. Une commune dynamique qui ne manque pas d'atouts et de lieux à découvrir comme les Halles de 1765 qui sont, par leur emplacement central, un espace de rencontres et de manifestations diverses.

La matinée s'est poursuivie par l'assemblée générale. Christian BREMAUD a tout d'abord présenté le rapport d'activités et les différentes actions menées depuis la dernière assemblée générale en mai 2023. Marcelle ELINEAU a ensuite exposé le rapport financier puis chaque commission ses activités : Charles BATY

pour la commission Action civique, Jeannine FOURNIER pour la commission Culture-loisirs et Danielle LOKO pour la commission Communication.

## Une assemblée générale marquée par l'élection d'une nouvelle présidence

Les adhérents ont ensuite été appelés aux urnes pour élire les membres du conseil d'administration. Marie-France LECULÉE, ancien maire de Barbâtre et Michel COSSARD, ancien maire de la Rabatelière ne se représentant pas, des nouveaux candidats se sont présentés : Paul BOUDAUD, ancien maire de Saint-Fulgent, Michel GUIGNARD, ancien maire de Montournais et Yolande PINEAU, ancien maire des Essarts.

Pendant le dépouillement des votes, Olivier COUTANÇAIS, 1<sup>er</sup> adjoint de Moutiers-les-Mauxfaits, a présenté son livre « Carnet de bord d'un élu vendéen » dans lequel il retrace le parcours d'un

élu de terrain confronté aux difficultés du quotidien mais aussi la force et la détermination nécessaires pour poursuivre sa tâche.

Le résultat des votes étant connu, il s'en est suivi la validation du nouveau Conseil d'Administration et la composition du nouveau Bureau. L'AVAM adresse ses félicitations à sa nouvelle présidente, Dominique FRANÇOIS, ancien maire de Dompierre-sur-Yon.

Pour ceux qui l'avaient souhaité, une visite guidée par Monsieur le Maire lui-même a permis plus concrètement, l'après-midi, de mieux connaître Moutiers-les-Mauxfaits : les Halles bien sûr, l'église Saint-Jacques du XII<sup>e</sup> siècle et surtout la vallée aménagée qui permet une belle balade champêtre reliant la salle au bourg.

Une journée bien remplie et fort agréable.

Dominique FRANÇOIS, nouvelle présidente de l'AVAM

## LE NOUVEAU BUREAU DE L'AVAM

<b>Présidente</b>	Dominique FRANÇOIS (ancien maire de Dompierre-sur-Yon)
<b>Vice-présidents</b>	Xavier COIRIER (ancien maire de Pissotte) Emmanuel VIAUD (ancien maire de Venansault)
<b>Trésorier</b>	Serge FICHET (ancien maire de Mesnard-la-Barotière)
<b>Trésorière adjointe</b>	Marcelle ELINEAU (ancien maire de Beaufou)
<b>Secrétaire</b>	Christian BREMAUD (ancien maire d'Antigny)
<b>Secrétaire adjoint</b>	Charles BATY (ancien maire de Saint-Philbert-de-Bouaine)



## > e-Collectivités



# Fluidifiez vos processus de signature électronique

**Le syndicat mixte régional e-Collectivités vous propose une solution de signature électronique adaptée aux documents nécessitant des signatures rapides et ponctuelles. L'outil OpenSignature est désormais à la disposition de l'ensemble des adhérents.**

Obtenir des signatures électroniques sans préparation ni planification fastidieuse réduisant ainsi les délais de traitement : c'est ce que la solution OpenSignature développée par e-Collectivités propose.

En effet, il vous suffit de disposer des adresses e-mails des signataires pour leur envoyer vos documents à signer. Vous vous débarrassez ainsi des inconvénients liés à la signature manuscrite et à l'envoi postal, tout en réalisant des économies sur les coûts associés.

OpenSignature garantit également la sécurité de vos données en permettant uniquement aux agents disposant des permissions de se connecter et de créer des dossiers de signature. Ces dossiers peuvent ensuite être signés par les agents eux-mêmes ou envoyés à un ou plusieurs signataires, qu'ils soient internes ou

externes à votre organisation.

L'un des principaux avantages de cette solution est d'ailleurs la simplicité pour les signataires. Ces derniers reçoivent une notification par e-mail pour signer ou refuser la signature des documents, sans avoir besoin de s'authentifier à la solution.

L'application OpenSignature est déjà disponible et comprise dans l'adhésion e-Collectivités !

### > Contact

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les chargées de relation adhérent par téléphone au 02 53 33 01 40 ou par e-mail à [contact@ecollectivites.fr](mailto:contact@ecollectivites.fr)



Il est important de souligner qu'OpenSignature ne remplace pas la signature RGS\*\* par clé de signature, qui offre le niveau de sécurité « qualifié » le plus élevé requis pour signer les documents officiels engageants. Toutefois, cette solution propose un niveau de sécurité intermédiaire « avancé » selon le règlement européen eIDAS, qui établit le niveau de confiance des transactions électroniques.



## RESSOURCES HUMAINES

# Vos nouveaux interlocuteurs à la Maison des Communes



**Camille ROBELIN**

*Conseillère de prévention en santé et sécurité*

.....

À la suite du départ de Solange POIRAUD-BIGAS, Camille ROBELIN a intégré le service Santé et Sécurité au Travail le 2 avril dernier. Elle a pour mission de conseiller les collectivités et établissements publics dans les domaines de la santé et la sécurité au travail et de les accompagner dans l'élaboration et la mise à jour de leur document unique d'évaluation des risques professionnels. Elle assurera également l'animation du réseau des assistants de prévention.



**Léna BRIÈRE**

*Archiviste itinérante*

.....

Depuis le 2 avril, Léna BRIERE a pris ses fonctions d'archiviste itinérante au sein du service Conseil aux Collectivités. Elle est chargée d'effectuer des missions d'archivage auprès des collectivités et établissements publics du département faisant appel au service, et de sensibiliser et former les agents à la gestion de l'archivage et aux méthodes de recherche de documents.



**Priscille D'AREXY**

*Psychologue du travail*

.....

Priscille D'AREXY a pris ses fonctions de psychologue du travail auprès du service Santé et Sécurité au Travail le 11 avril 2024. Elle est chargée d'accompagner ponctuellement des agents ou des collectifs de travail orientés par l'unité Médecine du travail.

**Dr Philippe VINCENT**

*Médecin du travail*

.....

Le Dr Philippe VINCENT rejoindra le service Santé et Sécurité au Travail le 24 juin prochain. Il assurera le suivi médical des agents des collectivités affiliées, coordonnera l'équipe médicale et pilotera la politique de prévention en santé au travail de l'établissement.



Retrouvez toutes les offres d'emploi de la Maison des Communes dans la rubrique Emploi de notre site internet :

**[www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)**

# De nouveaux formats de **RENCONTRES**

## **MON RDV CDG**



pour être accompagnés sur une pratique RH  
ou en cas de questionnement sur  
une situation rencontrée en matière RH

- **rendez-vous individuels en  
présentiel ou visioconférence**

- **le dernier jeudi de chaque mois,  
sur des créneaux d'une heure**

## **LES TABLES RONDES**

pour appréhender et mieux maîtriser les  
contraintes réglementaires,  
et échanger sur les bonnes pratiques

- **ateliers pratiques en groupes  
en présentiel**

- **des sessions périodiques sur des  
créneaux d'une demi-journée**

